



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021 à 19H00

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur HARDY Hervé ayant donné pouvoir à Monsieur REMONDIN Marc
- Monsieur HARDY Nicolas, absent

Madame GOURIO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire :

- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Février 2021

Le compte-rendu de la séance du 11 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

2) Point financier

2.1 - Vote du Compte de Gestion 2020

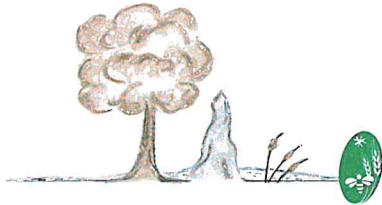
Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2020 de la Commune.

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 sont :

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| - en fonctionnement pour la Commune : | 181 659,72 € |
| - en investissement pour la Commune : | - 113 709,19 € |

Les sommes seront portées au Budget Primitif 2021.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.



2.2 - Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020

Le 13 avril 2021, réuni sous la présidence de Monsieur PAGES,

Après avoir entendu le Compte Administratif 2020,

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF C/1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 96 588,05 €		-17 121,14 €	- € - €	- €	- 113 709,19 €
FONCT	148 212,95 €		33 446,77 €			181 659,72 €

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et soit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	33 446,77 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- 113 709,19 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	67 950,53 €
Total affecté au c/ 1068 :	- 113 709,19 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



2.3 - Vote du Compte Administratif 2020

Monsieur Pierre GRILLET est le doyen de séance.

Le Compte Administratif 2020 est en concordance avec le Compte de Gestion de Madame la Perceptrice.

Monsieur Pierre GRILLET donne lecture article par article des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2020.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à :	330 052,09 €
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à :	363 498,86 €
Les dépenses d'investissement s'élèvent à :	48 932,23 €
Les recettes d'investissement s'élèvent à :	31 811,09 €
L'excédent de fonctionnement est de :	33 466,77 €
Le déficit d'investissement est de :	-17 121,14 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, à l'exception de Monsieur le Maire, le Compte Administratif 2020.

2.4 - Vote des taxes directes locales 2021

La Commission des Finances s'est réunie le Jeudi 08 Avril 2021 et à l'unanimité, propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 fourni par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Après explications et échanges sur les nouveaux modes de calcul,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de voter les taux suivants pour l'année 2021 :

- Taxe foncière	28,37 %	(nouvelle formule)
- Taxe foncière sur le non bâti	55,18 %	(inchangé)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



2.5 - Vote du Budget Primitif 2021

La Commission des Finances s'est réunie le Jeudi 08 Avril 2021.

L'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement de l'année 2020 sont portés au budget.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2021 au Conseil Municipal qui l'examine avec attention.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 449 376,58 €

La section d'investissement s'équilibre à : 198 047,24 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	449 376,58	381 426,05
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 67 950,53
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	449 376,58	449 376,58

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy

1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : prunaysuressonne@orange.fr

www.prunaysuressonne.fr



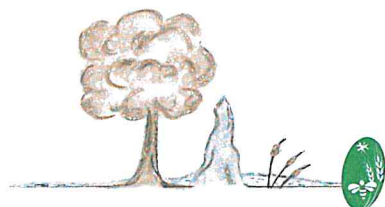
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	84 338,05	198 047,24
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 113 709,19	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	198 047,24	198 047,24
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	647 423,82	647 423,82

2.6 - Point créances non recouvrées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu du Trésor Public un document de non valeurs représentant des créances pour lesquelles ils ne peuvent plus intervenir.

Nous devons donc établir un mandat à l'article 6541 pour la somme de 72,84 € pour pouvoir boucler ce dossier.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



3) Travaux

3.1- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne et du Conseil Régional Ile-de-France

En Novembre 2020, le Conseil Municipal a mandaté Monsieur le Maire pour rechercher des subventions afin de réaliser la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Un dispositif général permet de prendre en compte ces travaux qui peuvent être subventionnés à 70% avec un montant maximum de 370 000€.

Monsieur le Maire propose de préparer une demande de subvention dans le cadre d'un contrat rural réservé aux communes de moins de 2 000 habitants en ajoutant la rénovation et l'entretien de la voirie communale.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3.2- Demande de subvention auprès de l'Etat du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

Afin de prévoir l'entretien du mur d'enceinte de l'école longeant la RD 449, et au vu de l'ancienneté de celui-ci, Monsieur le Maire propose de prévoir sa restauration.

Afin de réaliser ces travaux, des subventions peuvent être sollicitées. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français dans le cadre du programme d'aide en faveur du patrimoine ancien.

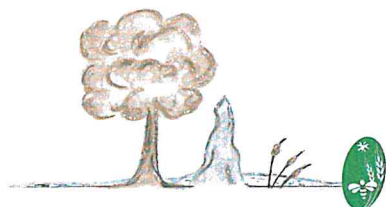
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4) Scolaire

4.1- Situation du Regroupement Pédagogique Intercommunal

Monsieur le Maire évoque la problématique du positionnement des enfants scolarisés dans les écoles de nos 4 villages, regroupés en Regroupement Pédagogique Intercommunal.

En effet, le nombre d'enseignants est déterminé en fonction du nombre d'enfants globalement répartis sur les 4 Communes.



Actuellement, nous avons un nombre d'enfants important en maternelle (70) répartis sur 2 classes à Gironville et quelques élèves à Prunay. La structure de l'école de Prunay est plus adaptée pour les enfants en classe élémentaire. Il serait donc logique d'accueillir tous les enfants de maternelle à Gironville, qui a la structure pour accueillir tous les enfants, mais pas l'enseignant, car ceux-ci sont nommés sur la Commune et non sur le regroupement des 4 Communes.

Du fait de cette règle administrative ancienne, nous devons faire cohabiter des enfants de maternelle avec des élèves élémentaire, dans une classe non prévue pour cela, à Prunay. Alors qu'un local d'une troisième classe est disponible et opérationnel à Gironville.

Après échanges avec les services de l'éducation nationale, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a demandé à être reçu par le DASEN de l'Essonne (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) pour évoquer ce point.

4.2 - Demande de subvention pour équiper en outils informatiques les deux classes

Dans le cadre du plan de relance 2021, un appel à projet pour doter les écoles élémentaires d'outils informatiques est proposé pour assurer « la transition numérique de l'enseignement ». Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier et de participer à ce dispositif pour ainsi doter notre école des outils nécessaires aujourd'hui à l'enseignement.

L'opération à un coût d'environ 7 000€ pour que chaque classe soit dotée d'un PC, de tablettes, de vidéoprojecteur et d'appareil photo numérique. Ce projet peut être subventionné à hauteur de 50% et est inscrit au Budget Primitif 2021.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

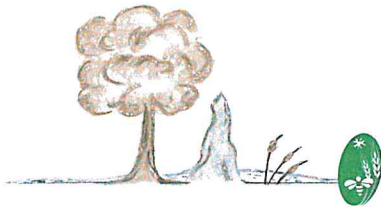
5) Questions diverses

5.1 - SIRTOM/SIREDOM

Les Conseillers font remarquer que la fréquence bihebdomadaire des containers jaunes ne suffit plus alors que le nombre de sortie des bacs à ordures ménagères est en baisse.

Cette remarque sera remontée au SIRTOM (gérant le ramassage) afin d'être prise en compte dans les réflexions futures.

D'autre part, une communication sera réalisée auprès de la population pour rappeler les gestes de tri et le mode opératoire pour changer de container jaune.



5.2 - Vaccination

Les 15 Communes de la CC2V ont réussi à avoir l'autorisation d'ouvrir un centre de vaccination, situé à Milly la Forêt.

Celui-ci fonctionne, grâce à la volonté des bénévoles et des élus. Cette fois, la priorité est donnée aux habitants de nos Communes. Monsieur le Maire informe, qu'à ce jour, les Prunaysiens de + de 70 ans non vaccinés et qui le désiraient, l'ont été.

5.3 - Elections

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Elections Départementales et Régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochain (suite aux dernières informations gouvernementales).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire.
Patrick PAGES.

